Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 022-212201966-20260226-2026_0011-DE

MAIRIE DE PLEUDANIEL

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - 22740 -

☎ 02 96 22 19 60 🖷 02 96 22 19 61

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 17 février 2026

Nombre de conseillers

En exercice: 13

Présents: 9

Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le 25 février 2026 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUDANIEL, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier ROGARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS: Mme GIRAUD Claude, M. GUYOMARD Eugène, Adjoints, Mmes BEAUVERGER Christelle, HAMON Anne, LEC'HVIEN Brigitte, M. LE CHEVANTON Gilbert, KERMANACH Lionel, HENRY Romain.

ABSENTS: BOUSSOUGANT Anne-Marie, BARBIER Anne,

ABSENTS EXCUSES: Mme POCHAT Isabelle (Procuration à M. Gilbert LE CHEVANTON)
M. LE BRIAND Alain (Procuration à Mme Christelle BEAUVERGER)

SECRÉTAIRE: M. Eugène GUYOMARD a été nommé secrétaire de séance.

Assistait également : Colette MEUBRY, Secrétaire générale

2026- 011 Indemnité de gardiennage de l'Eglise 2026

Monsieur le Maire informe que Monsieur Lucien PARANTHOËN domicilié à Pleudaniel à «Manaty», a accepté en 2011 la charge de correspondant du relais Paroissial qui comprend entre autre l'ouverture, la fermeture et l'entretien de l'Église de Pleudaniel. Il peut donc prétendre au versement annuel de **503.42** euros comme le stipule la circulaire NOR/INT/A/87/00006/C en date du 08 janvier 1987, revalorisé en 2024.

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité:

Le versement de l'indemnité à Monsieur Paranthoën Lucien

La dépense sera inscrite et imputée à l'article 6218 du budget communal 2026

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Le secrétaire de séance
Mr Eugène GUYOMARD

MAIRIE DE PLEUDANIEL 22740

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Didier ROGARD,